

ÉOLIENNES EN MER DIEPPE - LE TRÉPORT. « Le projet avance »

Sept mois après l'obtention des autorisations nécessaires à la construction de 62 éoliennes en mer, le projet continue d'avancer. L'avenir du parc reste pour l'instant suspendu aux décisions de justice, suite aux recours déposés par les opposants.

Le projet de parc éolien en mer Dieppe - Le Tréport continue d'avancer. Alors que des recours ont été déposés au tribunal administratif d'appel de Nantes par les opposants au projet, les équipes de la société Éoliennes en mer Dieppe - Le Tréport (EMDT) ne restent pas les bras croisés : « Nous sommes en train de lancer les appels d'offres, qui seront attribués quand les recours seront levés » explique Maud Harribey, responsable des relations locales pour EMDT.

Des entreprises locales pour la construction ?

Ces appels d'offres concernent les fondations, les tra-

voux en mer pour l'installation, les câbles inter-éoliennes ou encore la station en mer. Ils seront attribués aux sous-traitants de rang 1, qui devraient être de grandes entreprises nationales. « Pour les sous-traitants de rangs 2 et 3, on veut trouver des entreprises locales » ajoute Maud Harribey, qui précise que plus de 200 entreprises de Normandie et des Hauts-de-France ont déjà été rencontrées.

Impossible de savoir pour l'instant le nombre de personnes qui pourraient être embauchées localement pour la construction du parc, puisque ces appels d'offres ne seront pas attribués avant plusieurs mois.



Maud Harribey succède à Christophe Leblanc chez EMDT.

« Ensuite, au moment de l'exploitation du parc, nous sommes toujours à une centaine d'emplois sur le secteur : 2/3 à Dieppe, où il y aura la base de maintenance et 1/3 au Tréport, pour le centre de contrôle et d'expertises, qui regroupera les activités de suivi à distance du parc. Les profils seront plutôt bac + 3, bac + 5 ».

cela va prendre. Vu ce qui se passe sur les autres parcs, ces recours pourraient être levés fin 2020 » estime Maud Harribey. Un calendrier qui repousserait alors à début 2022 le commencement des travaux en mer, et à fin 2023 la phase d'exploitation.

Lucas Farcy

Des travaux début 2022

Des perspectives qui restent donc toujours conditionnées par le destin des recours déposés par les opposants. « On ne sait pas combien de temps

Des pêcheurs toujours aussi opposés

Olivier Becquet, gérant de la CAPA (Coopérative des artisans pêcheurs associés) et représentant au syndicat national des marins pêcheurs (SNMP - CFTC), reste plus que jamais opposé au projet de parc éolien au large du Tréport. « Il est temps que les politiques prennent leurs responsabilités. Si ce projet se fait, c'est la destruction de toute une activité ».

Cela fait plus de 10 ans que le projet de parc éolien est envisagé et les pêcheurs ont toujours demandé qu'il soit installé dans une autre zone, l'endroit choisi par l'État pour construire le parc étant particulièrement riche en poisson.

Des recours contre le projet

Aussi, pour contrer le projet, les opposants ont déposé des recours au tribunal administratif de Nantes, compétent en la matière. Celui-ci est porté par les associations Sans offshore à l'horizon, la Scopa (Sauvegarde des côtes d'opale picarde et d'albâtre, de Mers-les-Bains), plusieurs pêcheurs normands et picards ainsi que des municipalités du secteur (Criel-sur-Mer, Mers-les-Bains, Ault...). « Un recours a aussi été déposé à Bruxelles » précise Olivier Becquet. « C'est incohérent qu'un gouvernement insiste à ce point, sachant qu'on est dans l'erreur. C'est du sabotage de la pêche artisanale ».

Olivier Becquet estime qu'il est impossible de compenser la perte d'activité que subiraient les



pêcheurs : « Les compensations allouées au monde maritime seraient de huit millions d'euros, de Dunkerque à Granville. C'est largement insuffisant, puisque rien qu'au Tréport, le chiffre d'affaires de la pêche est de onze millions d'euros par an ».

En attendant, un médiateur a été nommé par la préfecture. « Nous l'avons rencontré, car nous avons toujours été dans la concertation, on est allés à toutes les réunions » confirme Olivier Becquet. « On entend dire par certain que les pêcheurs sont violents mais c'est faux ! Il faut remettre les choses à l'endroit : faire des forages au large et empêcher les gens de travailler, ça, c'est violent ».

La concertation continue

Parallèlement à la mise en place des appels d'offres, la société Éoliennes en mer Dieppe - Le Tréport (EMDT) continue ces activités d'information et de concertation.

Ainsi, deux forums vont être mis en place à la fin du mois, autour du projet en général, des différentes phases (construction, exploitation, maintenance et sous-traitance locale) et de la sécurité maritime, pour parler notamment de la cohabitation des usages.

« Les visiteurs pourront rencontrer des spécialistes des différents sujets pour s'informer. En plus des stands thématiques, il y

aura des mini-conférences sur des sujets particuliers » détaille Maud Harribey, responsable des relations locales. Des rencontres auxquelles EMDT tient depuis longtemps : « Nous trouvons que jusqu'à présent, on a affaire à des personnes respectueuses. Certains sont contre, soit, mais c'est la démocratie, ça ne veut pas dire que nous ne devons pas les rencontrer ».

■ Ces forums auront lieu de 14 h à 18 h 30, le 29 octobre au Tréport et le 30 octobre à Dieppe.

POURQUOI LES ÉOLIENNES NE SONT-ELLES PAS DÉPLACÉES ?

La zone choisie pour construire les 62 éoliennes du parc Dieppe - Le Tréport est source de crispation depuis plus de 10 ans que le projet est envisagé, les pêcheurs estimant qu'ils ne pourront plus travailler dans cette parcelle particulièrement poissonneuse.

Mais EMDT, promoteur du projet, ne peut pas déplacer son parc : la zone d'implantation était en effet l'une des exigences de l'État dans

son appel d'offres, lancé en 2013. L'entreprise reste néanmoins attentive aux arguments des pêcheurs et a décidé par exemple en 2016 de modifier son schéma d'implantation des turbines, pour en mettre moins sur les zones dites du « creux » et des « ridens de Dieppe ». Des efforts insuffisants, estiment les pêcheurs opposés au projet.

SNSM. 2 500 € pour aider les sauveteurs

Mercredi 9 octobre, la société Éoliennes en mer Dieppe - Le Tréport (EMDT) a signé une convention avec la SNSM du Tréport (Société nationale de sauvetage en mer), qui permettra aux sauveteurs d'acheter du matériel. « Ces 2 500 € vont nous permettre d'acheter un nouveau système de relevage » explique Eric Chevallier, président de la station.

Cette machine permettra aux sauveteurs de facilement arrimer leur zodiac à leur bateau, tous deux indispensables pour les interventions en mer. L'opération devait être effectuée manuellement jusqu'ici.

« Nous sommes ravis qu'EMDT puisse soutenir vos activités, d'autant plus que nous serons de futurs usagers de la mer et que vous serez



Les équipes de la SNSM et d'EMDT se sont réunies dans la station du Tréport.

susceptibles d'intervenir » explique Maud Harribey, responsable des relations locales pour EMDT.

Eric Chevallier a profité de cette rencontre pour expliquer

que les sauveteurs auront besoin de formations dans l'éventualité d'intervenir sur un parc éolien offshore. Celles-ci pourraient éventuellement avoir lieu sur le parc de Saint-Nazaire, dont la

construction vient de démarrer. Hasard géographique : Saint-Nazaire héberge par ailleurs le centre de formation de la SNSM. L.F.

LA fête



LA BAVIÈRE À L'HONNEUR. L'association des anciens pompiers du Tréport, en collaboration avec la municipalité, organise la première édition de l'Oktoberfest du Tréport. Celle-ci aura lieu le samedi 26 octobre à la salle Reggiani, et une animation musicale sera mise en place, avec l'orchestre bavarois Gallisch Brezel. Réservations et renseignements au 07 80 56 83 73. 18 € pour les adultes ; 12 € pour les moins de 12 ans.